

DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 décembre 2012

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 17
de votants : 24

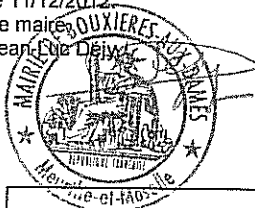
L'an deux mil douze, le dix sept décembre, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc DEJY, maire.

Etaient présents : M. DEJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. BOILLON, M. RIEUF, Mme LIZER-KEMPF, M. VALLE, Mme HOYET, M. MICHEL, Mme PAULY, Mme VIDAL, Mme DIAZ-PRieto, Mme LHOMME, M. RAPPENNE, Mme STEF, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Etaient absents : M. GUERLOT – Mme FOUSSE-TONI
Était absent excusé : M. DELOULE

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 20/12/2012 et que la convocation du conseil avait été faite le 11/12/2012.

Le maire, Jean-Luc DEJY



Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. BREVAL à M. BAGUET
M. FABIANI à M. VALLE
M. CHEVREUX à M. FRISTOT
M. MACHADO à M. FLAMAND
Mme MORIN-ESTEVEES à M. RIEUF
M. SCHLAUDER à Mme PAULY
M. L'HUILLIER à M. DEJY

Un scrutin a eu lieu, M. VALLE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

**AVENANT A LA CONVENTION PRÉVENTION
ET SANTÉ AU TRAVAIL**

La commune adhère au service de prévention santé au travail créé par le conseil d'administration du centre de gestion.

En effet, le centre de gestion propose aux collectivités adhérentes à la convention prévention et santé au travail, la mise à disposition d'une équipe pluridisciplinaire compétente pour accompagner l'employeur dans le vaste champ de la prévention.

Afin de prendre en compte de nouvelles modalités d'intervention des acteurs du pôle prévention, un avenant à la convention prévention et santé au travail doit être signé.

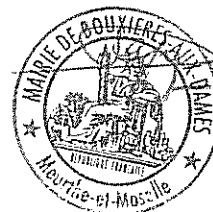
**Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- **AUTORISE** le maire à signer l'avenant à la convention prévention et santé au travail.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Jean-Luc DEJY



DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 17
de votants : 24

Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 décembre 2012

L'an deux mil douze, le dix sept décembre, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc DEJY, maire.

Etaient présents : M. DEJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. BOILLON, M. RIEUF, Mme LIZER-KEMPF, M. VALLE, Mme HOYET, M. MICHEL, Mme PAULY, Mme VIDAL, Mme DIAZ-PRIETO, Mme LHOMME, M. RAPPENNE, Mme STEF, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Etaient absents : M. GUERLOT – Mme FOUSSE-TONI
Était absent excusé : M. DELOULE

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 20/12/2012 et que la convocation du conseil avait été faite le 11/12/2012.



Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. BREVAL à M. BAGUET
M. FABIANI à M. VALLE
M. CHEVREUX à M. FRISTOT
M. MACHADO à M. FLAMAND
Mme MORIN-ESTEVEZ à M. RIEUF
M. SCHLAUDER à Mme PAULY
M. L'HUILLIER à M. DEJY

Un scrutin a eu lieu, M. VALLE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

TRANSFERT D'OFFICE DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT DE LA DAME BLANCHE

Comme suite aux délibérations du 17 juin 2011 et 12 décembre 2011 ayant pour objet le transfert d'office de la rue de la Dame Blanche, d'une partie de la rue du Téméraire et de la rue Alsace Lorraine dans le domaine public communal, il y a lieu de mandater Maître PIERSON afin d'effectuer l'acte de dépôt de pièces relatif à ce transfert.

Vu le rapport soumis à son examen,

Vu l'avis de France Domaine en date du 26/10/2012 estimant les biens faisant l'objet dudit transfert sans valeur vénale,

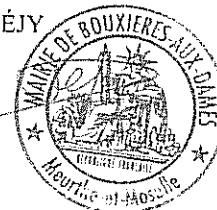
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- REQUIERT Maître Isabelle PIERSON, notaire à Pompey, afin d'effectuer le dépôt de pièces relatif au transfert d'office et d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'achèvement de la procédure,
- AUTORISE le maire à signer tout acte ou document se rapportant à cette affaire,
- PRECISE que les frais d'acte seront supportés par la commune de Bouxieres-Aux-Dames,

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Jean-Luc DÉJY



DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 décembre 2012

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 17
de votants : 24

L'an deux mil douze, le dix sept décembre, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc DEJY, maire.

Etaient présents : M. DEJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. BOILLON, M. RIEUF, Mme LIZER-KEMPF, M VALLE, Mme HOYET, M. MICHEL, Mme PAULY, Mme VIDAL, Mme DIAZ-PRIETO, Mme LHOMME, M. RAPPENNE, Mme STEF, M. FLAMAND, M. BAGUET.

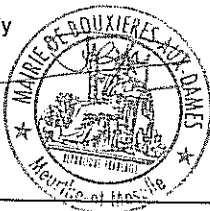
Etaient absents : M. GUERLOT – Mme FOUSSE-TONI
Était absent excusé : M. DELOULE

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 20/12/2012 et que la convocation du conseil avait été faite le 11/12/2012.
Le maire,
Jean-Luc Déjy

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. BREVAL à M. BAGUET
M. FABIANI à M. VALLE
M. CHEVREUX à M. FRISTOT
M. MACHADO à M. FLAMAND
Mme MORIN-ESTEVEES à M. RIEUF
M. SCHLAUDER à Mme PAULY
M. L'HUILLIER à M. DEJY

Un scrutin a eu lieu, M. VALLE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.



CLASSEMENT RUE TERRASSE DES NARVANNES
DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Dans le cadre de la rétrocession de la voirie des Terrasses des Narvannes, le maire ayant signé l'acte notarié le 29 octobre 2012, il y a lieu de décider du classement de cette rue dans le domaine public communal,

Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

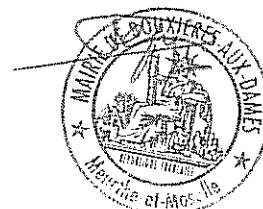
- DECIDE de classer la rue Terrasse des Narvannes, cadastrée section E n° 687, 698 et 734 lieudit « Les Saussottes » d'une contenance totale de 13 a 70 ca, dans le domaine public communal.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,

Jean-Luc DÉJY



DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 décembre 2012

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 18
de votants : 25

L'an deux mil douze, le dix sept décembre, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc DEJY, maire.

Etaient présents : M. DEJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. BOILLON, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, M. VALLE, Mme HOYET, M. MICHEL, Mme PAULY, Mme VIDAL, Mme DIAZ-PRIETO, Mme LHOMME, M. RAPPENNE, Mme STEF, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Etait absent : M. GUERLOT

Etait absent excusé : M. DELOULE

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 20/12/2012 et que la convocation du conseil avait été faite le 11/12/2012.

Le maire,

Jean-Luc DEJY

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. BREVAL à M. BAGUET
M. FABIANI à M. VALLE
M. CHEVREUX à M. FRISTOT
M. MACHADO à M. FLAMAND
Mme MORIN-ESTEVEES à M. RIEUF
M. SCHLAUDER à Mme PAULY
M. L'HUILLIER à M. DEJY

Un scrutin a eu lieu, M. VALLE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.



RÉTROCESSION VOIRIE CLOS DE LA HOUSSAIE

Dans le cadre de la rétrocession de la voirie du Clos de la Houssaie, il y a lieu de mandater Maître PIERSON afin d'établir l'acte et d'autoriser le maire à signer celui-ci,

Vu le rapport soumis à son examen,

Vu l'avis de France Domaine en date du 20/12/2011 et du 2/08/2012 estimant la valeur vénale des biens faisant l'objet dudit transfert à 1093 €,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DONNE son accord à la rétrocession à titre gratuit au profit de la commune des parcelles visées dans le projet d'acte appartenant à la société Est Habitat Construction,
- REQUIERT Maître Isabelle PIERSON, notaire à Pompey, afin d'établir l'acte de rétrocession et d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'achèvement de la procédure,
- AUTORISE le maire à signer tout acte ou document se rapportant à cette affaire,
- PRECISE que les frais de notaire et de géomètre seront supportés par Est Habitat Construction.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Jean-Luc DEJY

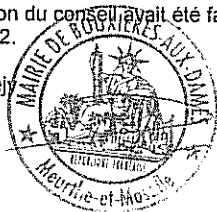
DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 18
de votants : 25

Le maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le 20/12/2012 et que
la convocation du conseil avait été faite
le 11/12/2012.

Le maire,
Jean-Luc Déjy



Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 décembre 2012

L'an deux mil douze, le dix sept décembre, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières
Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la
présidence de M. Jean-Luc DEJY, maire.

Etaient présents : M. DEJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. BOILLON, M. RIEUF, Mme
FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, M VALLE, Mme HOYET, M. MICHEL, Mme PAULY,
Mme VIDAL, Mme DIAZ-PRieto, Mme LHOMME, M. RAPPENNE, Mme STEF, M.
FLAMAND, M. BAGUET.

Etait absent : M. GUERLOT

Était absent excusé : M. DELOULE

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. BREVAL à M. BAGUET
M. FABIANI à M. VALLE
M. CHEVREUX à M. FRISTOT
M. MACHADO à M. FLAMAND
Mme MORIN-ESTEVEs à M. RIEUF
M. SCHLAUDER à Mme PAULY
M. L'HUILLIER à M. DEJY

Un scrutin a eu lieu, M. VALLE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION FONCIERE – LES NEVAUX

Par convention signée le 29 avril 2009, la communauté de communes du Bassin de Pompey et la
commune de Bouxières-Aux-Dames ont confié à l'EPFL le soin d'acquérir des parcelles sises sur le lieudit
« les Nevaux » pour créer une zone d'habitation.

La plupart des parcelles ont été acquises par l'EPFL à l'amiable et un arrêté d'utilité publique a été obtenu
sur le secteur.

Cependant, il s'avère qu'une parcelle contiguë au périmètre de la zone d'habitation, appartenant à un
propriétaire privé, présente également un intérêt pour le projet.

Il y a donc lieu de passer un avenant n° 1 à la convention afin d'étendre le périmètre de la zone
d'habitation « les Nevaux ».

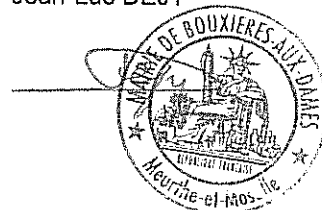
Vu le rapport soumis à son examen,
Vu le Projet d'avenant N° 1 à la convention foncière,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- autorise le maire à signer l'avenant n°1 (joint en annexe) à la convention foncière Bouxières-
Aux-Dames – Les Nevaux n° FC4G02.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Jean-Luc DEJY



DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 18
de votants : 25

Le maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le 20/12/2012 et que
la convocation du conseil avait été faite
le 11/12/2012.
Le maire,
Jean-Luc



Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 décembre 2012

L'an deux mil douze, le dix sept décembre, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres
Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la
présidence de M. Jean-Luc DEJY, maire.

Étaient présents : M. DEJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. BOILLON, M. RIEUF, Mme
FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, M. VALLE, Mme HOYET, M. MICHEL, Mme PAULY,
Mme VIDAL, Mme DIAZ-PRIETO, Mme LHOMME, M. RAPPENNE, Mme STEF, M.
FLAMAND, M. BAGUET.

Était absent : M. GUERLOT

Était absent excusé : M. DELOULE

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. BREVAL à M. BAGUET
M. FABIANI à M. VALLE
M. CHEVREUX à M. FRISTOT
M. MACHADO à M. FLAMAND
Mme MORIN-ESTEVEZ à M. RIEUF
M. SCHLAUDER à Mme PAULY
L'HUILIER à M. DEJY

Un scrutin a eu lieu, M. VALLE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

CRÉATION D'UNE SALLE SOCIOCULTURELLE ET D'UNE AIRE DE COVOITURAGE –
MODIFICATION DES ACCES AU FOYER RURAL
SIGNATURE D'UN AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

Par délibération du 17 octobre 2011 puis du 17 septembre 2012, le conseil municipal a approuvé et
modifié le programme des travaux de création d'une salle socioculturelle.

Il est rappelé au conseil qu'au cours des études de maîtrise d'œuvre démarrées en février 2012,
plusieurs modifications ont été proposées par l'équipe d'architectes et de bureaux d'études entraînant
60 m² de surface supplémentaire.

Ainsi, le projet proposé par le maître d'œuvre et ayant fait l'objet d'une modification du programme de
l'opération validée par le conseil municipal le 17 septembre 2012 a finalement une surface d'environ
240 m² au lieu de 180 m² prévus à l'origine. Cette modification du programme génère donc une
augmentation des surfaces créées d'environ 33 %.

Par ailleurs, le conseil municipal a décidé de créer une aire de covoiturage adjacente au parking de la
salle socioculturelle dont le programme a été arrêté par délibération du 17 septembre 2012.

De plus, les études ont montré que la réalisation d'un système d'assainissement autonome n'était pas
souhaitable mais, qu'au contraire, il était nécessaire de reprendre intégralement les réseaux d'eaux
usées et d'eaux pluviales.

Ces travaux de VRD dus à la construction du bâtiment, se situent sur l'actuelle voirie d'accès au terrain
formant l'assiette du projet, qui sert également d'accès au foyer rural (ladite voirie séparant
l'emplacement de la future salle du foyer rural). Cette voirie sera complètement démolie puis
reconstruite.

C'est pourquoi le conseil municipal a décidé, par délibération du 2 juillet 2012, de profiter des travaux
de VRD nécessaires à la salle socioculturelle et entraînant la démolition d'une partie des accès au
foyer rural, pour rendre accessibles lesdits accès au foyer rural (espace Majorelle) aux handicapés.
Ainsi, les accès respecteront la circulaire interministérielle du 30 novembre 2007 relative à
l'accessibilité des établissements recevant du public.

Les aménagements seront les suivants :

- ✓ création d'un nouveau cheminement depuis la voirie vers la maison Arnould ;
- ✓ nivellement du terrain pour faciliter le passage des personnes à mobilité réduite ;
- ✓ modification du cheminement des accès de la partie inférieure du foyer rural.

Ces aménagements relatifs au foyer rural se chevauchant géographiquement et temporellement avec les travaux de la salle socioculturelle, de son parking et de l'aire de covoiturage, il est indispensable techniquement et afin d'être clair en termes de responsabilités des constructeurs, que l'ensemble des travaux soient confiés à la même équipe de maîtrise d'œuvre.

C'est pourquoi il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer l'avenant joint en annexe au marché de maîtrise d'œuvre passé avec la société KS Architecture. Les crédits ouverts au budget 2012 étant pour le moment inférieurs au montant du marché de maîtrise d'œuvre, la délégation permettant au maire de signer les marchés inférieurs à 206.000 € HT, prévue par délibération du conseil municipal du 26 septembre 2011, est inopérante. Aussi, la signature de l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la salle socioculturelle doit-elle être autorisée par le conseil municipal.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la nécessité technique et en termes de responsabilités de confier à un même maître d'œuvre l'ensemble des travaux de réalisation d'une salle des fêtes, de son parking, d'une aire de covoiturage et des aménagements des accès au foyer rural.

AUTORISE le maire à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre joint en annexe.

PRÉCISE que le coût prévisionnel total des travaux est détaillé comme suit :

Salle socioculturelle et son parking	:	939.687 € HT (délibération du 17/09/2012)
Aire de covoiturage	:	25.795 € HT (délibération du 17/09/2012)
Aménagement des accès du foyer rural	:	61.859 € HT (délibération du 02/07/2012)
Soit un total de	:	1.027.341 € HT

PRÉCISE que le taux définitif de rémunération est fixé à 8,33 % (au lieu de 9,50 %) et que le forfait définitif de rémunération se monte à 85.577,51 € HT (au lieu de 73.150 € HT).

Délibération adoptée par 23 voix pour, 2 abstentions (Mme STEF, M. RAPPENNE).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire
Jean-Luc DELY



DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 décembre 2012

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 18
de votants : 25

L'an deux mil douze, le dix sept décembre, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc DEJY, maire.

Etaient présents : M. DEJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. BOILLON, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, M VALLE, Mme HOYET, M. MICHEL, Mme PAULY, Mme VIDAL, Mme DIAZ-PRIETO, Mme LHOMME, M. RAPPENNE, Mme STEF, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Etait absent : M. GUERLOT

Était absent excusé : M. DELOULE

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 20/12/2012 et que la convocation du conseil avait été faite le 11/12/2012.

Le maire,

Jean-Luc Dejy



Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. BREVAL à M. BAGUET
M. FABIANI à M. VALLE
M. CHEVREUX à M. FRISTOT
M. MACHADO à M. FLAMAND
Mme MORIN-ESTEVEZ à M. RIEUF
M. SCHLAUDER à Mme PAULY
M. L'HUILLIER à M. DEJY

Un scrutin a eu lieu, M. VALLE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

**SIGNATURE D'UN MARCHÉ POUR LA CONSTRUCTION ET L'AMÉNAGEMENT
D'UNE SALLE SOCIOCULTURELLE ET SON PARKING, LA RÉALISATION D'UNE
AIRE DE COVOITURAGE, L'AMÉNAGEMENT DES ACCES EXTÉRIEURS DU
FOYER RURAL**

Par délibération du 17 décembre 2012, le conseil municipal a adopté le coût prévisionnel des travaux de construction d'une salle socioculturelle et son parking, d'une aire de covoiturage et d'aménagement des accès extérieurs du foyer rural, soit 1.027.341 € HT (de travaux uniquement).

Une consultation sous forme de marché à procédure adaptée a été lancée et la commission MAPA s'est réunie le 27 novembre 2012 et le 3 décembre 2012 pour examiner les candidatures et les offres et déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse. Elle a chargé le maire de négocier avec les 2 entreprises ayant présenté la meilleure offre, et ce pour chaque lot.

C'est pourquoi, vu le rapport de la commission MAPA du 3 décembre 2012,

**Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

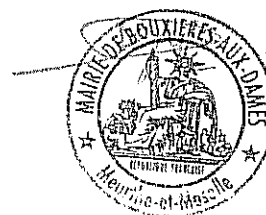
- AUTORISE le maire à signer les marchés de travaux suivants :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT HT BASE ET OPTIONS EVENTUELLES	MONTANT TOTAL HT
Lot N° 1 VRD	EUROVIA		446 553.15 €
Travaux de base aménagement d'une salle et son parking		341 132.76 €	
Option 1		1 518.00 €	

Option 2		4 927.50 €	
Travaux de base d'une aire de covoiturage		23 579.90 €	
Travaux de base aménagement de accès extérieurs du foyer rural		74 850.49 €	
Option 1		544.50 €	
Lot N° 2 Gros œuvre	CLEMENT	203 000.00 €	203 000.00 €
Lot N° 3 Couverture étanchéité	MOSELLE ETANCHE		27 568.39 €
Offre de base		20 627.47 €	
Option 1		6 940.92 €	
Lot n° 4 Menuiseries extérieures PVC	SESMAT		7 523.00 €
Lot N° 5 Menuiseries extérieures alu	SESMAT		24 021.00 €
Offre de base		21 964.00 €	
Option 1		2 057.00 €	
LOT N° 6 Plâtrerie isolation faux plafond	IDEAL CRÉATION		27 794.54 €
Lot 7 Électricité SSI	SODEL		28 000.00 €
Lot 8 Plomberie – Sanitaires	SANI NANCY		22 117.56 €
Lot 9 Chauffage ventilation rafraichissement	SOLOREC		84 893.00 €
Offre de base		67 800.00 €	
Option 1		13 443.00 €	
Option 2		3 650.00 €	
Lot 10 Menuiserie intérieure	BALDINI		16 991.00 €
Lot 11 Revêtement de sol dur et faïence	EUROBAT		22 993.89 €
Lot 12 Peinture	EVARD RENOV		6 439.36 €
Lot 13 Serrurerie	ACOMETAL		18 410.00 €
TOTAL ENSEMBLE DES LOTS (BASE + OPTIONS)			936 304.89 €

Délibération adoptée par 21 voix pour, 1 contre (M. MACHADO), 3 abstentions (Mme STEF, M. RAPPENNE, M. FLAMAND).
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Jean-Luc DEJY



DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 décembre 2012

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 18
de votants : 25

L'an deux mil douze, le dix sept décembre, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-Luc DEJY, maire.**

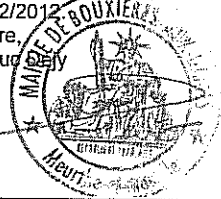
Etaient présents : M. DEJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. BOILLON, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, M VALLE, Mme HOYET, M. MICHEL, Mme PAULY, Mme VIDAL, Mme DIAZ-PRIETO, Mme LHOMME, M. RAPPENNE, Mme STEF, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Etait absent : M. GUERLOT

Était absent excusé : M. DELOULE

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 20/12/2012 et que la convocation du conseil avait été faite le 11/12/2012.

Le maire,
Jean-Luc



Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. BREVAL à M. BAGUET

Mme MORIN-ESTEVEES à M. RIEUF

M. FABIANI à M. VALLE

M. SCHLAUDER à Mme PAULY

M. CHEVREUX à M. FRISTOT

M. L'HUILLIER à M. DEJY

M. MACHADO à M. FLAMAND

Un scrutin a eu lieu, M. VALLE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

AUTORISATION D'ENGAGER DES DEPENSES
D'INVESTISSEMENT

Vu l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal doit autoriser le maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2013 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2012,

Vu le rapport soumis à son examen,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

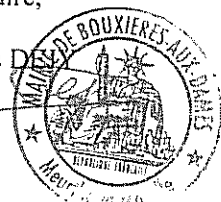
- autorise le maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2013 à hauteur de ce qui est prévu par la loi à savoir ¼ des dépenses d'investissement du budget primitif 2012.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,

Jean-Luc DEJY



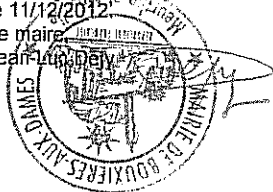
DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 18
de votants : 25

Le maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le 20/12/2012 et que
la convocation du conseil avait été faite
le 11/12/2012.

Le maire,
Jean-Luc DEJY



Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 décembre 2012

L'an deux mil douze, le dix sept décembre, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres
Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la
présidence de **M. Jean-Luc DEJY, maire.**

Etaient présents : M. DEJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. BOILLON, M. RIEUF, Mme
FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, M VALLE, Mme HOYET, M. MICHEL, Mme PAULY,
Mme VIDAL, Mme DIAZ-PRJETO, Mme LHOMME, M. RAPPENNE, Mme STEF, M.
FLAMAND, M. BAGUET.

Etait absent : M. GUERLOT

Etait absent excusé : M. DELOULE

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. BREVAL à M. BAGUET

Mme MORIN-ESTEVEES à M. RIEUF

M. FABIANI à M. VALLE

M. SCHLAUDER à Mme PAULY

M. CHEVREUX à M. FRISTOT

M. L'HUILLIER à M. DEJY

M. MACHADO à M. FLAMAND

Un scrutin a eu lieu, M. VALLE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

RENOVATION DES SOLS DE L'ECOLE RENE THIBAUT
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR

Par délibération du 2 juillet 2012, le conseil municipal a approuvé le programme de réfection des sols de
l'école René Thibault.

Afin de financer ce projet, il convient de solliciter de l'Etat une subvention au titre de la DETR (dotation
d'équipement des territoires ruraux), rubrique gros travaux de rénovation des locaux scolaires existants.

Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le projet de rénovation des sols de l'école René Thibault.
- Approuve le plan de financement suivant :

COUT ESTIMATIF DE L'OPERATION				
TRAVAUX	H.T.	Tx. de T.V.A.	T.T.C.	dont T.V.A.
Travaux	63 000 €	19,60%	75 348 €	12 348,00 €
Aléas	3 150 €	19,60%	3 767 €	617,40 €
TOTAL TRAVAUX	66 150 €		79 115 €	12 965,40 €
HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES	H.T.	Tx. de T.V.A.	T.T.C.	dont T.V.A.
Maîtrise d'œuvre	0,00%	19,60%	- €	- €
CSPS	0,00%	19,60%	- €	- €
Contrôle technique	0,00%	19,60%	- €	- €
Publicité (BOAMP)	100 €	0,00%	100 €	- €
Publicité dématérialisée	100 €	19,60%	120 €	19,60 €
Aléas sur honoraires	2 000 €	19,60%	2 392 €	392,00 €
TOTAL HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES	2 200 €		2 612 €	411,60 €
PRIX DE REVIENT TOTAL :	68 350 €	13 377 €	81 727 €	

Plan de financement de l'opération.			
SUBVENTIONS :			
Réserve parlementaire (député)	6 835 €	10,00% en cours d'instruction	
Etat (DETR)	13 670 €	20,00%	
Total subventions	20 505 €	soit	25% du coût global TTC
FCTVA (15,482 % du TTC hors subvention Etat)	12 653 €		15% du coût global TTC
EMPRUNT OU FONDS PROPRES	48 569 €	soit	59% du coût global TTC
	81 727 €		

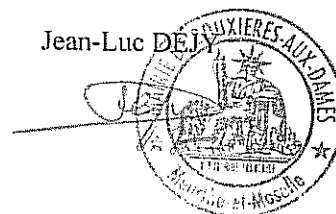
- Sollicite de l'État une subvention au titre de la DETR d'un montant maximum.
- S'engage à ne démarrer les travaux qu'après autorisation de la préfecture.
- S'engage à ouvrir les crédits nécessaires au budget 2013.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,

Jean-Luc DÉJY



DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 décembre 2012

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 18
de votants : 25

L'an deux mil douze, le dix sept décembre, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc DEJY, maire.

Etaient présents : M. DEJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. BOILLON, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, M VALLE, Mme HOYET, M. MICHEL, Mme PAULY, Mme VIDAL, Mme DIAZ-PRIETO, Mme LHOMME, M. RAPPENNE, Mme STEF, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Etait absent : M. GUERLOT

Etait absent excusé : M. DELOULE

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 20/12/2012 et que la convocation du conseil avait été faite le 11/12/2012.

Le maire,
Jean-Luc



Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. BREVAL à M. BAGUET

Mme MORIN-ESTEVEES à M. RIEUF

M. FABIANI à M. VALLE

M. SCHLAUDER à Mme PAULY

M. CHEVREUX à M. FRISTOT

M. L'HUILLIER à M. DEJY

M. MACHADO à M. FLAMAND

Un scrutin a eu lieu, M. VALLE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

**AMELIORATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - DEMANDE DE RESERVE
PARLEMENTAIRE**

Afin de réduire les coûts de fonctionnement de l'éclairage public, il est proposé au conseil municipal d'adopter un programme d'amélioration de l'éclairage public.

Le programme consiste à remplacer le matériel le plus vétuste par du matériel à LED.

Une enveloppe totale de 100.000 € HT pourrait être consacrée à ce programme, sur 2 ans.

Il convient donc d'approuver ce programme et de solliciter de l'Etat une subvention au titre de la réserve parlementaire.

**Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- Approuve le programme d'amélioration de l'éclairage public et le plan de financement correspondant ci-dessous :

Prix de revient prévisionnel de l'opération

TRAVAUX	H.T.	Tx. de T.V.A.	T.T.C.	dont T.V.A.
Travaux	99 000 €	19,60%	118 404 €	19 404,00 €
TOTAL TRAVAUX	99 000 €		118 404 €	19 404,00 €
HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES	H.T.	Tx. de T.V.A.	T.T.C.	dont T.V.A.
Maitrise d'œuvre	0,00%	- €	19,60%	- €
CSPS	0,00%	- €	19,60%	- €
Contrôle technique	0,00%	- €	19,60%	- €
Etudes de sol	- €	- €	19,60%	- €
Reprographie	- €	- €	19,60%	- €
Publicité avec TVA (L'Est Républicain)	- €	- €	19,60%	- €
Publicité sans TVA (BOAMP)	1 000 €	0,00%	1 000 €	- €
Assurance dommages ouvrages	- €	- €	0,00%	- €
Plans topographiques	- €	- €	19,60%	- €
TOTAL HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES	1 000 €		1 000 €	- €
PRIX DE REVIENT TOTAL :	100 000 €		119 404 €	

Financement de l'opération.

SUBVENTIONS :	% du montant HT
Certificat d'économie d'énergie	1 500 € 1,50%
Réserve parlementaire	10 000 € 10,00%
Total subventions	11 500 € soit 12% du coût global HT
FCTVA (15,482 % du TTC hors subvention Etat)	18 486 € Préfinancement sur fonds propres
FONDS PROPRES	89 418 € soit 89% du coût global HT
	119 404 €

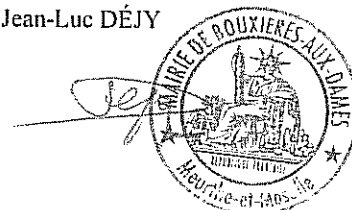
- Sollicite du Ministère de l'Intérieur l'octroi d'une réserve parlementaire d'un montant de 10.000 euros.
- Précise qu'un dossier de demande de réserve parlementaire sera déposé à Madame KHIROUNI, député de Meurthe-et-Moselle.
- S'engage à maintenir en bon état de fonctionnement les biens ainsi subventionnés.
- S'engage à ne réaliser les travaux qu'après l'autorisation du Ministère de l'Intérieur.
- Précise que les crédits nécessaires seront ouverts aux BP 2013 et 2014.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,

Jean-Luc DÉJY



Accusé de réception en préfecture
054-215400904-20121217-DEJ-17122012-11
-DE
Date de télétransmission : 18/12/2012
Date de réception en préfecture : 18/12/2012

DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL

des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 décembre 2012

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 18
de votants : 25

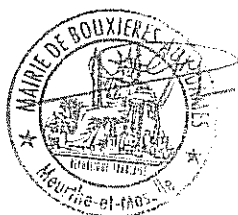
L'an deux mil douze, le dix sept décembre, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-Luc DEJY, maire.**

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 20/12/2012 et que la convocation du conseil avait été faite le 11/12/2012.

Le maire,
Jean-Luc Déjy

Étaient présents : M. DEJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. BOILLON, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, M VALLE, Mme HOYET, M. MICHEL, Mme PAULY, Mme VIDAL, Mme DIAZ-PRieto, Mme LHOMME, M. RAPPENNE, Mme STEF, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Était absent : M. GUERLOT
Était absent excusé : M. DELOULE



Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :
M. BREVAL à M. BAGUET
Mme MORIN-ESTEVEs à M. RIEUF
M. FABIANI à M. VALLE
M. SCHLAUDER à Mme PAULY
M. CHEVREUX à M. FRISTOT
M. L'HUILLIER à M. DEJY
M. MACHADO à M. FLAMAND

Un scrutin a eu lieu, M. VALLE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

INTEGRATION DE BIENS

Les parcelles D 1319 – D 1325 – D 1321 – D 1323 appartiennent à la commune depuis des temps immémoriaux mais ne figurent pas dans l'inventaire communal. Il y a lieu de les intégrer pour la valeur de 1 560 euros, afin de pouvoir ensuite régulariser les écritures correspondant à l'échange de ces parcelles.

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
c/675 (valeur comptable immobilisée)	+1 560.00 €	c/ 775 (Produits des cessions)	+300.00 €
c/ 676 (Différence sur réalisation en investissement)	-1 260.00 €		
TOTAL	+300.00 €	TOTAL	+300.00 €
Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
		c/ 2111 (terrains nus)	+1 560.00 €
		c/ 192 (plus ou moins valeur sur cession d'immobilisation)	-1 260.00 €
TOTAL		TOTAL	+300.00 €

Accusé de réception en préfecture
054-215400904-20121217-DEL-17122012-11
-DE
Date de télétransmission : 18/12/2012
Date de réception préfecture : 18/12/2012

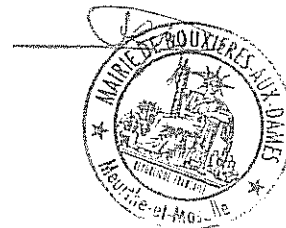
Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- AUTORISE le maire à ouvrir des crédits aux comptes cités ci-dessus.
- Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,

Jean-Luc DÉJY



DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 décembre 2012

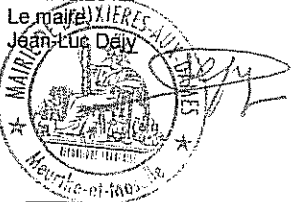
NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 18
de votants : 25

L'an deux mil douze, le dix sept décembre, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc DÉJY, maire.

Étaient présents : M. DÉJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. BOILLON, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, M. VALLE, Mme HOYET, M. MICHEL, Mme PAULY, Mme VIDAL, Mme DIAZ-PRIETO, Mme LHOMME, M. RAPPENNE, Mme STEF, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 20/12/2012 et que la convocation du conseil avait été faite le 11/12/2012.



Était absent : M. GUERLOT
Était absent excusé : M. DELOULE

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :
M. BREVAL à M. BAGUET
Mme MORIN-ESTEVEES à M. RIEUF
M. FABIANI à M. VALLE
M. SCHLAUDER à Mme PAULY
M. CHEVREUX à M. FRISTOT
M. L'HUILIER à M. DÉJY
M. MACHADO à M. FLAMAND

Un scrutin a eu lieu, M. VALLE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

MODIFICATION DE CREDIT - BUDGET COMMUNAL

Afin de corriger une mauvaise imputation de compte pour le FPIC (fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales), il y a lieu de modifier l'ouverture de crédit comme suit :

Section de fonctionnement			
Dépense		Recette	
c/ 73925 (fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales)	+3.198 €		
c/ 6554 (contributions aux organismes de regroupement)	-3.198 €		
TOTAL	0 €	TOTAL	

Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

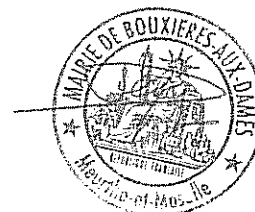
- AUTORISE le maire à modifier les crédits comme indiqué ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,

Jean-Luc DÉJY



DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 décembre 2012

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 18
de votants : 25

L'an deux mil douze, le dix sept décembre, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc DEJY, maire.

Étaient présents : M. DEJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. BOILLON, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, M. VALLE, Mme HOYET, M. MICHEL, Mme PAULY, Mme VIDAL, Mme DIAZ-PRIETO, Mme LHOMME, M. RAPPENNE, Mme STEF, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Était absent : M. GUERLOT

Était absent excusé : M. DELOULE

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 20/12/2012 et que la convocation du conseil avait été faite le 11/12/2012.

Le maire
Jean-Luc Dejy



Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. BREVAL à M. BAGUET
M. FABIANI à M. VALLE
M. CHEVREUX à M. FRISTOT
M. MACHADO à M. FLAMAND
Mme MORIN-ESTEVEZ à M. RIEUF
M. SCHLAUDER à Mme PAULY
M. L'HUILLIER à M. DEJY

Un scrutin a eu lieu, M. VALLE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

DECISIONS MODIFICATIVES

OUVERTURES DE CRÉDITS AU BUDGET COMMUNAL

Il est nécessaire de procéder à plusieurs ouvertures de crédits :

1. Pour ajuster les crédits relatifs aux charges de personnel.
2. Pour rembourser un dégrèvement de la taxe d'habitation sur les logements vacants de 520 euros pour 2012.
3. Pour les travaux en régie de la réhabilitation de la mairie, d'un montant de 31 076 euros.

Vu le rapport soumis à son examen,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Ouvre les crédits comme suit :

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
c/012 charges de personnel et frais assimilés	+36.000 €	c/042 – 722 Travaux en régie immobilisations corporelles	+31 076 €
c/7391172 Dégrèvement de taxe			

d'habitation sur les logements vacants	+520 €		
c/022 dépenses imprévues	-36.520 €		
c/023 Virement à la section d'investissement	+31.076 €		
TOTAL	+31.076 €		+31 076 €

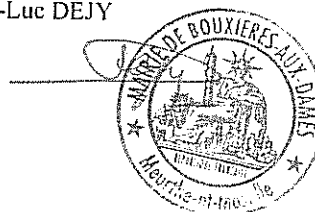
Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
c/040 - 21311 Construction bâtiments publics hôtel de ville	+31 076 €	c/021 Virement de la section de fonctionnement	+31 076 €
TOTAL	+31 076 €		+31 076 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,

Jean-Luc DÉJY



DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 décembre 2012

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 18
de votants : 25

L'an deux mil douze, le dix sept décembre, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc DEJY, maire.

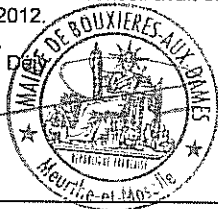
Etaient présents : M. DEJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. BOILLON, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, M VALLE, Mme HOYET, M. MICHEL, Mme PAULY, Mme VIDAL, Mme DIAZ-PRIETO, Mme LHOMME, M. RAPPENNE, Mme STEF, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Était absent : M. GUERLOT

Était absent excusé : M. DELOULE

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 20/12/2012 et que la convocation du conseil avait été faite le 11/12/2012.

Le maire,
Jean-Luc DEJY



Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. BREVAL à M. BAGUET

Mme MORIN-ESTEVEES à M. RIEUF

M. FABIANI à M. VALLE

M. SCHLAUDER à Mme PAULY

M. CHEVREUX à M. FRISTOT

M. L'HUILLIER à M. DEJY

M. MACHADO à M. FLAMAND

Un scrutin a eu lieu, M. VALLE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

REMBOURSEMENT HEURES PAYEES NON EFFECTUEES

ADMISSION DE RECETTE

Suite à des absences survenues dans le courant de septembre 2012, un trop perçu de salaire de 8 heures a été versé à un agent.

Il a été demandé à l'agent de rembourser le trop perçu.

Il convient d'admettre en recette les 68,80 € correspondant à ce règlement.

**Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

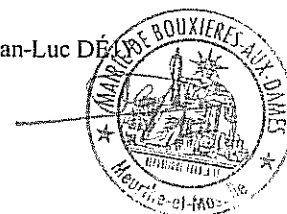
- Admet en recette les 68,80 € susmentionnés.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,

Jean-Luc DEJY



DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 18
de votants : 25

Le maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le 20/12/2012 et que
la convocation du conseil avait été faite
le 11/12/2012.
Le maire
Jean-Luc Dejy



Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 décembre 2012

L'an deux mil douze, le dix sept décembre, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres
Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la
présidence de M. Jean-Luc DEJY, maire.

Étaient présents : M. DEJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. BOILLON, M. RIEUF, Mme
FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, M. VALLE, Mme HOYET, M. MICHEL, Mme PAULY,
Mme VIDAL, Mme DIAZ-PRIETO, Mme LHOMME, M. RAPPENNE, Mme STEF, M.
FLAMAND, M. BAGUET.

Était absent : M. GUERLOT
Était absent excusé : M. DELOULE

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :
M. BREVAL à M. BAGUET Mme MORIN-ESTEVEES à M. RIEUF
M. FABIANI à M. VALLE M. SCHLAUDER à Mme PAULY
M. CHEVREUX à M. FRISTOT. L'HUILLIER à M. DEJY
M. MACHADO à M. FLAMAND

Un scrutin a eu lieu, M. VALLE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES
DE PROMENADE ET RANDONNEE

En application des articles 56 et 57 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et de la circulaire du 30 août
1988, le conseil général de Meurthe-et-Moselle a décidé de réactualiser le plan départemental des
itinéraires de promenade et de randonnée (P.D.I.P.R.).

Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Conformément aux articles 56 et 57 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et à la circulaire du 30 août
1988, et après avoir pris connaissance de la carte annexée à la présente délibération représentant le
tracé des itinéraires existants sur le territoire de la commune et proposés au projet de plan, le conseil
municipal, après en avoir délibéré :

EMET :

- un avis favorable/défavorable sur l'ensemble du tracé du P.D.I.P.R de Meurthe-et-Moselle.
- un avis conforme favorable/défavorable concernant l'inscription des chemins ruraux suivants :

Tronçon	Statut	Dénomination locale	Section
6324	CHEMIN RURAL	DIT DE FAULX	H1
6333	CHEMIN RURAL	DIT DE FAULX	H1

S'ENGAGE en ce qui concerne les chemins ruraux et les voies communales :

- à conserver aux chemins ruraux inscrits au P.D.I.P.R. leur caractère public, ouvert et entretenu,
- à empêcher l'interruption du cheminement, notamment par des clôtures,
- à ne pas aliéner totalité ou partie des chemins ruraux comme définis ci-dessus,
- à maintenir ou rétablir la continuité des itinéraires lors des opérations d'aménagement foncier sans allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité des paysages traversés et en accord avec le conseil général de Meurthe-et-Moselle,
- à autoriser le balisage et la mise en place de panneaux nécessaires à la pratique de la randonnée, conformément à la charte départementale de balisage et de signalisation des itinéraires de promenade et de randonnée,
- à inscrire les itinéraires concernés dans tout document d'urbanisme lors d'une prochaine révision ou de son élaboration,
- à informer le conseil général de toutes modifications concernant les itinéraires inscrits,
- à entretenir ou à faire entretenir les chemins ruraux définis ci-dessus afin de maintenir en permanence le bon fonctionnement du cheminement mis à disposition du public.

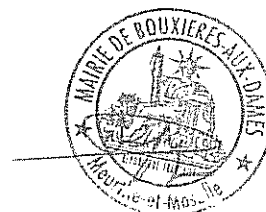
AUTORISE le maire à signer la convention de passage en annexe.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,

Jean-Luc DÉJY



DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 décembre 2012

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 18
de votants : 25

L'an deux mil douze, le dix sept décembre, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc DEJY, maire.

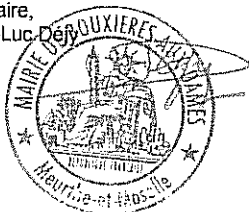
Étaient présents : M. DEJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. BOILLON, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, M. VALLE, Mme HOYET, M. MICHEL, Mme PAULY, Mme VIDAL, Mme DIAZ-PRIETO, Mme LHOMME, M. RAPPENNE, Mme STEF, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Était absent : M. GUERLOT

Était absent excusé : M. DELOULE

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 20/12/2012 et que la convocation du conseil avait été faite le 11/12/2012.

Le maire,
Jean-Luc Déjy



Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. BREVAL à M. BAGUET

Mme MORIN-ESTEVEES à M. RIEUF

M. FABIANI à M. VALLE

M. SCHLAUDER à Mme PAULY

M. CHEVREUX à M. FRISTOT

M. L'HUILLIER à M. DEJY

M. MACHADO à M. FLAMAND

Un scrutin a eu lieu, M. VALLE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

CONVENTION DE PRÊT D'UN JEU DE QUILLES

Afin de favoriser l'animation du site de la Pelouse, il est proposé de prêter un jeu de quilles aux associations bouxiéroises et aux résidents bouxiérois.

Pour ce faire, il convient d'autoriser le maire à signer, lors de chaque prêt, la convention jointe en annexe.

**Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

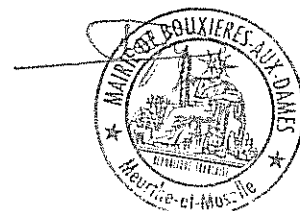
- Autorise le maire à signer, lors de chaque prêt, la convention jointe en annexe.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,

Jean-Luc DÉJY



DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 décembre 2012

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 18
de votants : 25

L'an deux mil douze, le dix sept décembre, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-Luc DEJY, maire**.

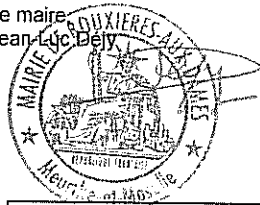
Etaient présents : M. DEJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. BOILLON, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, M. VALLE, Mme HOYET, M. MICHEL, Mme PAULY, Mme VIDAL, Mme DIAZ-PRIETO, Mme LHOMME, M. RAPPENNE, Mme STEF, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Etait absent : M. GUERLOT

Etait absent excusé : M. DELOULE

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 20/12/2012 et que la convocation du conseil avait été faite le 11/12/2012.

Le maire
Jean-Luc Déjy



Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. BREVAL à M. BAGUET Mme MORIN-ESTEVEES à M. RIEUF
M. FABIANI à M. VALLE M. SCHLAUDER à Mme PAULY
M. CHEVREUX à M. FRISTOTM. L'HUILLIER à M. DEJY
M. MACHADO à M. FLAMAND

Un scrutin a eu lieu, M. VALLE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

CONVENTION DE PRÊT DE LA MAISON DU VILLAGE
AU CLUB DES JOYEUX

Il convient d'autoriser le maire à signer la convention d'occupation de la Maison du village par le Club des joyeux.

Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

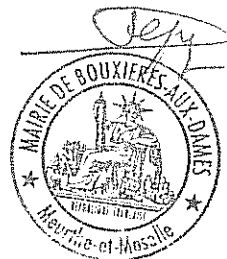
- AUTORISE le maire à signer la convention.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,

Jean-Luc DÉJY



DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 18
de votants : 25

Le maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le 20/12/2012 et que
la convocation du conseil avait été faite
le 11/12/2012.

Le maire
Jean-Luc Déjy



Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 décembre 2012

L'an deux mil douze, le dix sept décembre, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc DEJY, maire.

Étaient présents : M. DEJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. BOILLON, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, M. VALLE, Mme HOYET, M. MICHEL, Mme PAULY, Mme VIDAL, Mme DIAZ-PRIETO, Mme LHOMME, M. RAPPENNE, Mme STEF, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Était absent : M. GUERLOT

Était absent excusé : M. DELOULE

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. BREVAL à M. BAGUET
M. FABIANI à M. VALLE
M. CHEVREUX à M. FRISTOT
M. MACHADO à M. FLAMAND
Mme MORIN-ESTEVEES à M. RIEUF
M. SCHLAUDER à Mme PAULY
M. L'HUILLIER à M. DEJY

Un scrutin a eu lieu, M. VALLE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

DESIGNATION DES DELEGUES DU CCAS

Comme suite à la démission du conseil municipal de madame Marie-Laure GASSMANN, un siège du collège "conseillers municipaux" du conseil d'administration du CCAS est vacant.

Conformément au décret n° 95-562 du 7 mai 1995, les sièges laissés vacants par un ou des conseillers municipaux, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus dans l'ordre de la liste à laquelle appartiennent le ou les intéressés ou par les candidats de celle des autres listes qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

Or, il ne reste aucun candidat sur aucune des listes. Dans ce cas, le décret susvisé stipule qu'il est procédé dans le délai de deux mois au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus.

Le vote se tient au scrutin secret de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes. Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste. Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré,
PROCÈDE au renouvellement des membres élus du CCAS :

Après appel de candidature, une seule liste de candidats se présente :

1. Daniel BOILLON
2. Nadine DIAZ-PRIETO

3. Denise HOYET
4. Michel BREVAL
5. Jean-Marc VALLE
6. Claude RAPPENNE
7. Denis MACHADO
8. Dominique LIZER-KEMPF

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis fermé au maire son bulletin de vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 25
Nombre de bulletins blancs ou nuls : ... 0
Nombre de suffrages exprimés :25

Ont obtenu : Liste unique : 25 voix

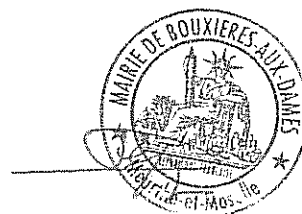
Sont donc élus membres du conseil d'administration du CCAS :

1. Daniel BOILLON
2. Nadine DIAZ-PRIETO
3. Denise HOYET
4. Michel BREVAL
5. Jean-Marc VALLE
6. Claude RAPPENNE
7. Denis MACHADO
8. Dominique LIZER-KEMPF

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,

Jean-Luc DÉJY



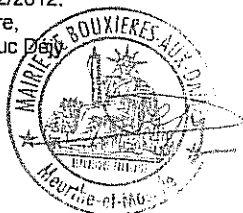
DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 18
de votants : 25

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 20/12/2012 et que la convocation du conseil avait été faite le 11/12/2012.

Le maire,
Jean-Luc Déjy



Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 décembre 2012

L'an deux mil douze, le dix sept décembre, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc DEJY, maire.

Etaient présents : M. DEJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. BOILLON, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, M. VALLE, Mme HOYET, M. MICHEL, Mme PAULY, Mme VIDAL, Mme DIAZ-PRieto, Mme LHOMME, M. RAPPENNE, Mme STEF, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Etait absent : M. GUERLOT

Etait absent excusé : M. DELOULE

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. BREVAL à M. BAGUET
M. FABIANI à M. VALLE
M. CHEVREUX à M. FRISTOT
M. MACHADO à M. FLAMAND
Mme MORIN-ESTEVEES à M. RIEUF
M. SCHLAUDER à Mme PAULY
M. L'HUILLIER à M. DEJY

Un scrutin a eu lieu, M. VALLE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

SALLE SOCIOCULTURELLE

CONVENTION D'OCCUPATION DE PROPRIETES DU CONSEIL GENERAL

Afin de pouvoir construire la salle socioculturelle et son parking, il convient d'autoriser le maire à signer la convention d'occupation de terrains départementaux jointe en annexe.

Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

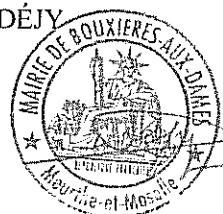
- AUTORISE le maire à signer la convention jointe en annexe.

Délibération adoptée par 23 voix pour, 2 abstentions (Mme STEF, M. RAPPENNE).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,

Jean-Luc DÉJY



DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 décembre 2012

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 18
de votants : 25

L'an deux mil douze, le dix sept décembre, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-Luc DEJY, maire**.

Etaient présents : M. DEJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. BOILLON, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, M VALLE, Mme HOYET, M. MICHEL, Mme PAULY, Mme VIDAL, Mme DIAZ-PRIETO, Mme LHOMME, M. RAPPENNE, Mme STEF, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Etait absent : M. GUERLOT

Etait absent excusé : M. DELOULE

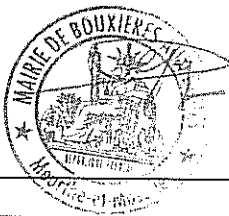
Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 20/12/2012 et que la convocation du conseil avait été faite le 11/12/2012.

Le maire,
Jean-Luc Dejy

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. BREVAL à M. BAGUET
M. FABIANI à M. VALLE
M. CHEVREUX à M. FRISTOT
M. MACHADO à M. FLAMAND
Mme MORIN-ESTEVEES à M. RIEUF
M. SCHLAUDER à Mme PAULY
L'HUILLIER à M. DEJY

Un scrutin a eu lieu, M. VALLE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.



PARTICIPATION CLASSES DE NEIGE

Afin de répondre à un problème d'effectif scolaire, un enfant de CM² résidant à Clairjoie a dû être scolarisé à l'école Pasteur de MALZEVILLE.

Cet établissement part en classes de neige en janvier 2013. Le montant de la facture pour le séjour de cet enfant s'élève à 564,72 €.

Il est proposé au conseil municipal de participer à cette classe de neige pour un montant de 365 €, participation équivalente à celle versée pour les enfants scolarisés à BOUXIERES AUX DAMES.

Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE de participer au séjour en classes de neige de l'enfant résidant à Clairjoie, pour un montant de 365 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire
Jean-Luc DEJY